

## **RAPPORT NATIONAL 2019**

Pays : Suisse  
Organisation : Société Suisse des médecins-dentistes SSO  
Séances : ORE du 26/27 avril 2019 à Francfort  
CED du 24/25 mai 2019 à Vienne

### **I. Changements au sein de l'association professionnelle**

-

### **II. Tendances et développements**

#### **Initiative genevoise pour le remboursement des soins dentaires**

Les initiatives populaires soumises au vote des citoyens se suivent et se ressemblent. L'objet mis en consultation, relatif à une assurance de dentaire de base, a aussi été rejeté à Genève par une majorité de 54,7%. Une fois de plus le contribuable a été clairvoyant et « modèle suisse de soins dentaires » qui a fait ses preuves durant plus de 50 ans, garde sa préférence.

#### **Prévention auprès des groupes de population vulnérables**

Il y a des personnes, peu formées, souvent issues de l'immigration, qui faute de moyens, ne consultent pas de médecin-dentiste. En termes sociologiques, on parle de population vulnérable. C'est justement ce pan de population – qui représente env. 5% de la population – qui ignore l'existence de prestations d'aide financière. La SSO veut améliorer l'accès aux soins dentaires de ces personnes par une campagne d'information.

#### **Fin de l'accréditation des filières de formation post grade**

Après 3 ans de procédure, le Conseil fédéral a validé les quatre filières de formation post grade. Sont reconnues en Suisse comme spécialités en médecine dentaire : l'orthodontie, la chirurgie orale, la parodontologie et la médecine dentaire reconstructrice.

#### **Droit de la prescription**

Dans le cadre de la révision du Code des Obligations, le Parlement suisse a décidé de relever le délai de prescription pour les dommages corporels de 10 à 20 ans. Pour le praticien qui ne veut pas prendre le risque de manquer de moyens de preuve ce nouveau

délai de prescription est de fait synonyme de doublement de la durée de conservation des dossiers des patients.

### **III. Migration**

La Suisse reste sujette à une immigration massive de médecins-dentistes en provenance de l'UE. 5428 reconnaissances de diplômes ont été accordées à ce jour.

### **IV. Modification du tarif**

L'introduction du tarif révisé est un grand défi pour la profession, les fournisseurs et concepteurs de logiciels. De telles adaptations ne peuvent malheureusement pas s'opérer en actionnant un levier. Il s'agit d'un processus à plusieurs niveaux qui exige beaucoup de chaque personne impliquée.

### **V. Préoccupations principales**

- Depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, donc depuis juin 2002, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a reconnu 5881 diplômes de médecins-dentistes étrangers. Une nette augmentation du rythme des reconnaissances a été constatée depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux 2 en 2009.
- La commercialisation de la profession demeure une préoccupation majeure. Les groupes financiers qui investissent outrageusement dans le dentaire biaisent la situation de concurrence et la pression exercée sur les collègues salariés de ces centres mène souvent à des abus.

### **Informations complémentaires :**

**Service de Presse et d'Information de la SSO**  
**Postgasse 19, case postale, CH - 3000 Berne 8**  
**Tél.+ 41 31 310 20 80 fax + 41 31 310 20 82**  
**e-mail : [info@sso.ch](mailto:info@sso.ch) / [www.sso.ch](http://www.sso.ch)**

*Dr Ph. Rusca*  
*Délégué pour les affaires internationales de la SSO*  
*Rte de Pfaffenwil 22*  
*CH-1723 Marly*  
*Fribourg, le 27 février 2019*